



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/ESCAP/1051
25 février 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE
Cinquante-troisième session
23-30 avril 1997
Bangkok

QUESTIONS ET FAITS NOUVEAUX AU NIVEAU RÉGIONAL :
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

(Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire)

RAPPORT SUR LE CENTRE DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE
POUR LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Note du Secrétariat

RÉSUMÉ

Le présent rapport contient des informations sur les activités et le statut institutionnel du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie ainsi que les diverses recommandations ayant trait à son programme de travail.

Conformément à ses objectifs qui sont d'aider les membres et membres associés de la CESAP en renforçant leurs capacités de mise au point, de transfert, d'adaptation et d'application de technologie, d'améliorer les modalités de transfert de technologie, d'identifier et de promouvoir la mise au point et le transfert de technologies adaptées à la région et d'orienter plus précisément son programme de travail, le Centre a élaboré un cadre de planification. Les activités du Centre visent à renforcer les structures et capacités des organismes intermédiaires et entreprises des pays membres de la région Asie-Pacifique s'occupant de technologie et à faciliter la diffusion et le transfert de technologies écologiquement rationnelles susceptibles de bénéficier aux petites et moyennes entreprises. Ces activités portent sur :

- a) la promotion d'écotechnologies;
- b) la promotion de l'information technologique et de l'utilisation de la technologie;
- c) la gestion de la technologie;
- et d) la participation des femmes dans le domaine de la

technologie. Le Conseil d'administration et le Comité consultatif technique se sont félicités des initiatives prises par le Centre en 1996 pour donner une orientation pratique à ses programmes de transfert de technologie, et en particulier au rôle désormais joué par le secteur privé et les organismes s'occupant de développement dans la mise en oeuvre de ses activités.

Le Centre a pu mener ses activités grâce au financement généreux que lui a fourni le Gouvernement allemand, tant pour ce qui est de l'appui au programme que de la rémunération du Directeur. Cet appui, fourni pour une période initiale de trois ans, à compter de novembre 1993, a été reconduit pour trois années supplémentaires jusqu'en novembre 1999. Le Gouvernement néerlandais et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont également apporté un appui financier à certaines des activités menées au titre du programme. Pour ce qui est de l'appui institutionnel, le Gouvernement indien continue de fournir un appui généreux tant au niveau des locaux d'accueil que des agents locaux. Avec l'adhésion de deux nouveaux pays, la République islamique d'Iran et la Mongolie, le Centre bénéficie en tout de l'appui institutionnel de 14 pays membres. Le Conseil d'administration a instamment prié tous les pays membres de fournir un appui institutionnel au Centre au niveau minimal requis et a remercié la République de Corée d'avoir accru sa contribution annuelle.

Pour en assurer la viabilité à long terme, le Conseil d'administration a recommandé au Centre de continuer à se faire rétribuer les services qu'il fournit et tirer des revenus de ses activités d'assistance technique et de la vente de publications. Le Conseil a également prié la CESAP de renforcer le fonds d'affectation spéciale du Centre en utilisant une partie de l'appui financier institutionnel apporté par les États membres, les revenus provenant des services de transfert de technologie fournis par le Centre et la moitié des recettes au titre de l'appui au programme tirées des projets que ce dernier exécute. Il a été suggéré de prendre des mesures concertées pour faire du fonds de dotation une réalité et d'envisager la possibilité d'obtenir des donations ou contributions du secteur privé ou d'autres fondations.

A. Rapport sur les activités du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie

1. Le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie joue un rôle important dans le renforcement des capacités de mise au point, de transfert et d'utilisation de technologie des pays en développement de la région de la CESAP depuis près de 18 ans. Afin de permettre au Centre de continuer à jouer ce rôle, en particulier au moment où les pays de la région Asie-Pacifique s'attellent à la tâche de s'intégrer rapidement à la nouvelle économie mondiale, le Centre a mis sur pied toute une série de programmes concrets présentant un intérêt direct pour la région. Un cadre conceptuel (cadre de planification), conçu à la fin de 1995, définit clairement le Centre comme une entité de coopération régionale et interrégionale jouant un rôle dans la mise au point et le transfert de technologie.

2. Conformément au cadre de planification, les activités du Centre ont été regroupées en quatre grandes catégories : i) promotion d'écotechnologies; ii) promotion de l'information technologique et de l'utilisation de la technologie; iii) gestion de la technologie; et iv) participation des femmes dans le domaine de la technologie. La plupart des activités du Centre visent les petites et moyennes entreprises et ont pour objectif de les aider à améliorer et moderniser leur technologie. Ces activités spécifiques, clairement définies, ont permis non seulement de faire oeuvre de sensibilisation mais également de porter de 50 à 200 par mois le nombre moyen de négociations relatives au transfert de technologie auxquelles le Centre a participé, ce qui représente une augmentation très nette. Sur les 3 250 négociations menées en 1996, 51 % ont eu lieu entre partenaires de la région Asie-Pacifique. Le transfert de technologie des pays les plus avancés vers les pays les moins avancés a représenté 38 %.

3. Le Conseil d'administration et le Comité consultatif technique du Centre, après avoir examiné les travaux du Centre en novembre 1996, se sont félicités des activités entreprises pour renforcer les capacités nationales et promouvoir la coopération régionale. La Commission souhaitera peut-être prendre acte du fait qu'en 1996 le Centre a organisé ou contribué à organiser : 12 ateliers régionaux; 11 programmes de formation; 4 grandes expositions; 5 séminaires; 7 réunions de groupes d'experts; et 700 rencontres professionnelles dans divers pays de la région - Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Malaisie, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam - avec la participation de plusieurs experts.

4. La stratégie du Centre en ce qui concerne le transfert, l'adaptation et l'adoption de technologies écologiquement rationnelles par les petites et moyennes entreprises comporte toute une série d'initiatives : i) fourniture d'un ensemble de services relatifs au transfert de technologie, notamment information technologique, services d'appui, formation d'un syndicat financier et aide à la commercialisation; ii) renforcement des réseaux et services d'information ayant trait aux technologies écologiquement rationnelles; et iii) diffusion de ces technologies par l'intermédiaire de réseaux commerciaux transnationaux.

5. Afin de faciliter le transfert de technologies écologiquement rationnelles entre petites et moyennes entreprises, le Centre a réussi à créer un réseau autonome en Asie et dans le Pacifique, en coopération avec des pays membres participants, à savoir le Bangladesh, la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Népal, le Pakistan, les Philippines, la République de Corée, Sri Lanka, la Thaïlande et le Viet Nam, dans le cadre de la deuxième phase du projet intitulé Mécanisme pour l'échange de l'information technologique (METI). Le Centre a également créé un sous-réseau modèle, le Réseau international de transfert d'écotechnologies (INTET), à l'intention des petites et moyennes entreprises. Les membres du Réseau sont des intermédiaires et des consultants aussi bien publics que privés s'occupant de transfert de technologie et le Réseau est autonome grâce aux cotisations annuelles et au fait que les services qu'il fournit sont rétribués. Des réseaux similaires seront mis sur pied dans les pays participant au Mécanisme pour l'échange de l'information technologique.

6. Les publications du Centre, l'Asia-Pacific TechMonitor, bimestrielle, les mises à jour périodiques faites dans le cadre des Services d'information sur la technologie à valeur ajoutée (VATIS) concernant la protection de la couche d'ozone, les technologies relatives aux déchets, la biotechnologie, le traitement des produits alimentaires et l'énergie non classique ainsi que les catalogues et listes de débouchés technologiques et commerciaux internationaux dans 15 secteurs constituent un élément essentiel de la promotion de l'information en matière de technologie et d'utilisation de la technologie. La traduction de ces publications dans d'autres langues a permis d'élargir leur portée.

7. Afin de renforcer les capacités nationales et de promouvoir la coopération régionale dans des domaines spécifiques tels que l'acquisition, l'adoption et le suivi des technologies, la perspective et l'évaluation technologiques, la fixation des prix et les questions de gestion de l'environnement concernant les petites et moyennes entreprises, le Centre n'a cessé d'améliorer ses programmes de gestion de la technologie. L'essentiel de ses activités au cours des deux dernières années a consisté à promouvoir la coopération en matière de recherche-développement entre les collectivités et les entreprises dans le domaine de la recherche technologique et de la commercialisation des résultats à l'échelon tant national que régional.

8. Le Centre a également encouragé les femmes à devenir chefs d'entreprise (micro, petites et moyennes entreprises) en mettant au point des programmes à cet effet et en créant des réseaux actifs de mise en commun des technologies composés de groupes de femmes.

9. En 1996, on a mis l'accent sur le renforcement des ressources humaines et de l'infrastructure institutionnelle du Centre afin de permettre à ce dernier de faire face au développement de ses activités. Il s'est efforcé de s'assurer les services d'experts détachés à titre gracieux; à cet égard, la Commission souhaitera peut-être prendre note du fait que le Gouvernement chinois a mis un expert à la disposition du Centre pour une brève période en 1996. La fourniture au Centre d'experts de ce type, outre qu'elle permet de resserrer les liens régionaux dans le domaine du transfert de technologie, profite également aux pays dont les experts sont ressortissants en leur permettant d'avoir facilement

accès aux compétences techniques du Centre et de tirer parti de ses contacts dans le monde entier. La Commission souhaitera peut-être également prendre acte du fait que le Centre saurait gré aux pays membres de lui envoyer des spécialistes à titre gracieux.

10. La Commission souhaitera peut-être prendre note de l'appui substantiel au programme que lui ont fourni les Gouvernements allemand et néerlandais ainsi que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Elle souhaitera peut-être également prendre acte du fait que le Gouvernement indien lui a apporté au fil des ans un généreux appui institutionnel ainsi que des locaux. Elle souhaitera peut-être en outre noter que le Centre se félicite du remarquable concours que lui ont offert les pays membres et que deux autres pays de la région, la République islamique d'Iran et la Mongolie, fournissent désormais un appui institutionnel au Centre.

B. Viabilité du Centre

11. Bien que l'assistance actuellement fournie par les Gouvernements allemand, indien et néerlandais et le PNUD soit vivement appréciée, la Commission notera peut-être qu'il est impératif de prendre des mesures assurant la viabilité à long terme du Centre. Pour fonctionner de manière efficace, le Centre doit disposer d'un noyau d'administrateurs qui soient distincts du personnel de projet. Pour rémunérer les services de ces administrateurs, le Centre a besoin de 350 000 dollars des États-Unis par an. L'appui institutionnel que lui apportent les États membres est insuffisant. Le Conseil d'administration du Centre, à sa session annuelle de novembre 1996, a examiné la situation en détail et fait les recommandations suivantes:

- 1) Le Centre doit continuer de se faire rétribuer les services qu'il fournit et de tirer des revenus de ses activités d'assistance technique et de la vente des publications. Le Conseil a prié la CESAP d'envisager la possibilité d'allouer les fonds ainsi obtenus au Fonds d'affectation spéciale du Centre.
- 2) La CESAP doit prendre les dispositions nécessaires pour qu'une partie des recettes au titre de l'appui au programme tirées des projets exécutés par le Centre aille au Fonds d'affectation spéciale du Centre.
- 3) Il convient de prendre des mesures concertées pour faire du Fonds de dotation une réalité et s'employer à faire participer le secteur privé à la mobilisation des ressources nécessaires à son bon fonctionnement.
- 4) Les pays membres doivent faire des contributions au Centre d'un montant minimal, à savoir 15 000 dollars des États-Unis pour les pays en développement et 1 000 dollars États-Unis pour les pays les moins avancés, et il convient à cet effet de s'assurer l'assistance des organismes de coordination du Centre.
- 5) Le Centre doit continuer à faire en sorte que les pays membres lui envoient des experts à titre gracieux. Il a été prié d'établir une

liste des experts dont il a besoin, laquelle sera diffusée dans les pays membres.

12. La Commission souhaitera peut-être examiner et approuver le rapport du Conseil d'administration ci-après et mieux définir l'orientation que devront prendre les travaux de fond du Centre. Elle souhaitera peut-être également étudier la partie du rapport contenant les recommandations qui lui sont présentées pour examen et adoption et fournir des conseils au secrétariat en vue de leur mise en oeuvre.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE L'ASIE ET
DU PACIFIQUE POUR LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

RÉSUMÉ

La onzième session du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie a eu lieu à Katmandou les 28 et 29 novembre 1996.

Les trois documents suivants ont, respectivement, fourni des informations sur les activités menées, la situation financière et les diverses recommandations ayant trait au programme de travail du Centre que devait examiner le Conseil d'administration : i) Rapport concernant les activités du Centre; ii) Rapport du Comité consultatif technique du Centre sur les travaux de sa douzième session; et iii) Viabilité à long terme du Centre.

Le Conseil s'est félicité des initiatives que le Centre a prises au cours de l'année écoulée pour donner une orientation pratique à ses programmes de transfert de technologie s'appuyant sur le cadre de planification mis au point en août 1994 et actualisé en 1995. Le Conseil s'est également félicité des progrès réalisés par le Centre dans la planification de ses travaux. Il a aussi constaté avec satisfaction que le Centre s'était employé à renforcer les capacités nationales des pays en développement en menant des activités ayant trait à la promotion d'écotechnologies, à l'information technologique et à l'utilisation de la technologie, à la gestion de la technologie et à la participation des femmes dans le domaine de la technologie. Le Conseil s'est en outre félicité du rôle que jouent désormais le secteur privé et les organismes s'occupant de développement dans la mise en oeuvre de ses activités. Les activités du Centre visant à promouvoir des technologies écologiquement rationnelles susceptibles d'être adoptées et utilisées par les petites et moyennes entreprises, la création d'une banque de données sur les perspectives technologiques, la fourniture de conseils spécialisés en ligne sur l'Internet, l'évaluation, la commercialisation et le financement des technologies ainsi que les conseils juridiques grâce à la création d'un syndicat de service ont été vivement appréciés. Le Conseil a également approuvé la mise en oeuvre d'un projet favorisant l'utilisation de systèmes hybrides - énergie solaire-diesel. Il s'est également félicité des travaux menés dans le cadre du projet intitulé Mécanisme pour l'échange d'information technologique (METI) qui vise actuellement à améliorer certains des outils du METI permettant de diffuser l'information et à former environ 300 membres du réseau. Il a noté que l'objectif ultime du METI était d'aider les partenaires du réseau à créer des sous-réseaux locaux autonomes. Le Conseil s'est félicité de l'importance accrue accordée à la gestion de la technologie, en particulier en ce qui concernait la promotion de la coopération en matière de recherche-développement entre les collectivités et les entreprises pour ce qui était de la recherche technologique et de la commercialisation des résultats, tant au niveau national que régional, et a chargé le Centre de rendre opérationnelle dès que possible l'Association régionale de commercialisation des résultats des travaux de recherche-développement (RACORD). Le Conseil s'est déclaré pleinement satisfait de la mise en oeuvre du programme

concernant les femmes et la technologie, en particulier pour ce qui était du renforcement des compétences de gestion des entreprises; il a préconisé d'élargir ce programme et notamment de réaliser des enquêtes sur les branches d'activité les mieux adaptées aux femmes et de mettre au point des mécanismes permettant aux femmes ayant une activité professionnelle de bénéficier d'une formation à l'amélioration des technologies.

Le Conseil a examiné en détail le rapport du Comité consultatif technique sur les travaux de sa douzième session et fait siennes les diverses suggestions qu'avaient faites ses membres. Il s'est félicité des apports techniques qui ont permis la mise au point du programme de travail du Centre et, dans ce contexte, il a conseillé à ce dernier de planifier en détail le programme de travail à la lumière des décisions prises au cours des réunions annuelles du Conseil en 1996.

Pour ce qui était de la viabilité à long terme du Centre, le Conseil, tout en se félicitant des efforts déployés tant par la CESAP que par le Centre pour renforcer le niveau du soutien institutionnel, a noté avec préoccupation l'insuffisance des ressources institutionnelles. Après avoir longuement délibéré à ce sujet, le Conseil a suggéré plusieurs mesures pour remédier à la situation, parmi lesquelles mener des efforts concertés pour rendre opérationnel le fonds de dotation. Il a suggéré au Centre de donner aux entités du secteur privé le statut de membres associés du Centre. Il a réaffirmé que le Centre devrait continuer de se faire rétribuer les services qu'il fournissait aux pays membres et d'affecter les recettes ainsi obtenues à l'appui institutionnel.

Les représentants de la CNUCED et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ont déclaré que leurs organisations respectives étaient prêtes à coopérer avec le Centre ainsi qu'avec d'autres partenaires.

I. RECOMMANDATIONS PRÉSENTÉES À LA COMMISSION POUR EXAMEN
ET ADOPTION

On trouvera ci-après les principales recommandations, conclusions et décisions du Conseil :

1) Il conviendrait de rendre opérationnelle l'Association régionale de commercialisation des résultats des travaux de recherche-développement en renforçant les mécanismes permettant de commercialiser ces résultats.

2) Il faudrait mettre au point des programmes de mise en valeur des ressources humaines portant sur la prospective et l'évaluation technologiques, les négociations et l'octroi de licences dans le domaine de la technologie; la prévention technologique; les droits à la propriété intellectuelle et la commercialisation des technologies.

3) Il conviendrait d'organiser des ateliers et de proposer des programmes de formation portant sur les meilleures pratiques en matière de gestion des travaux de recherche-développement, la mise au point de programmes d'étude de la gestion de la technologie, ISO 9000, etc.

4) Il serait bon de recueillir des informations sur les organismes et experts s'occupant de transfert de technologie écologiquement rationnelles.

5) Il conviendrait d'offrir une formation à la gestion des déchets solides.

6) Il faudrait mener des enquêtes sur les besoins en matière d'information et de technologies des petites et moyennes entreprises.

7) Il conviendrait de promouvoir les technologies locales faciles à transférer ou ayant des débouchés commerciaux importants.

8) Il serait bon d'élargir les programmes de formation ayant trait aux femmes chefs d'entreprise et aux technologies appropriées.

9) Il conviendrait de mener des enquêtes sur les branches d'activité les mieux adaptées aux femmes et de mettre au point des programmes bien ciblés.

10) Il faudrait élaborer des stratégies et mécanismes permettant aux femmes ayant une activité professionnelle de bénéficier d'une formation à l'amélioration des technologies.

11) Il conviendrait de continuer de se faire rétribuer les services, les informations et toute autre forme d'assistance technique fournis.

12) Il faudrait continuer à tirer des revenus de la vente des publications.

13) Il y aurait lieu d'encourager les pays membres à participer davantage aux activités du Centre et de leur demander de fournir un niveau minimal d'appui institutionnel.

14) Il conviendrait de demander aux pays membres de détacher des spécialistes de divers domaines auprès du Centre à titre gracieux.

15) Il faudrait demander à la CESAP de faire en sorte qu'une partie des recettes au titre de l'appui au programme puisse être allouée au Fonds d'affectation spéciale du Centre.

16) Il conviendrait de continuer à prendre des mesures concertées pour faire du Fonds de dotation une réalité. Afin de recueillir les 5 millions de dollars des États-Unis nécessaires, il faudrait envisager la possibilité d'obtenir des donations ou contributions du secteur privé ou fondations.

17) Il conviendrait de demander aux entités du secteur privé de devenir membres associés.

18) Il faudrait demander à la CESAP d'envisager la possibilité d'allouer les revenus tirés de la prestation de services à l'appui institutionnel.

II. RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil était saisi des trois documents suivants : i) rapport concernant les activités du Centre (point 4 de l'ordre du jour); ii) rapport du Comité consultatif technique du Centre sur les travaux de sa douzième session (point 5 de l'ordre du jour); et iii) viabilité à long terme du Centre (point 6 de l'ordre du jour).

A. Rapport concernant les activités du Centre au cours de la période allant de novembre 1995 à novembre 1996 et présentation du programme de travail

(Point 4 de l'ordre du jour)

Le Directeur du Centre a souhaité la bienvenue aux représentants des 14 pays membres et de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de la CNUCED, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

Présentant le point 4 de l'ordre du jour sur le rapport concernant les activités du Centre, le Directeur a indiqué que le document qui s'y rapportait donnerait une idée générale du programme de base du Centre et en particulier des activités spécifiques menées en 1996. Le Centre s'appuyait pour son programme de travail sur un cadre conceptuel (un cadre de planification) qui avait été formulé avec l'aide des représentants des organismes de coordination du Centre, des organismes des Nations Unies, du secteur privé et des institutions de développement. Le cadre de planification avait permis de bien définir les orientations du Centre en regroupant ses activités en quatre grandes catégories : i) promotion de technologies écologiquement rationnelles;

ii) promotion de l'information technologique et de l'utilisation de la technologie; iii) gestion de la technologie; et iv) participation des femmes dans le domaine de la technologie. Dans le cadre de ce plan, la plupart des activités du Centre visaient les petites et moyennes entreprises et avaient pour objectif de les aider à améliorer et à moderniser leur technologie. Ces activités spécifiques bien définies avaient permis non seulement de faire oeuvre de sensibilisation mais également de faire passer de 50 à 250 le nombre mensuel moyen de négociations relatives au transfert de technologie menées avec la participation du Centre, ce qui représentait une augmentation très nette.

Comme lors des années précédentes, la coopération avec les organismes de coordination et les institutions nationales avait été renforcée grâce à la participation à des programmes et activités conjoints. En 1996, 12 ateliers régionaux, 11 programmes de formation, 4 grandes expositions, 5 séminaires, 7 réunions de groupes d'experts et 700 rencontres professionnelles avaient été organisés dans de nombreux pays de la région – Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Malaisie, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam – avec la participation active de spécialistes des différents domaines concernés.

En 1996, le Centre avait accordé une attention accrue à l'identification, la promotion et le transfert d'écotechnologies et aux économies d'énergie dans les petites et moyennes entreprises. Il avait également activement promu l'utilisation des technologies faisant appel à des sources d'énergie renouvelables. La banque de données sur les perspectives technologiques et les spécialistes de la question était maintenant accessible en ligne sur l'Internet. Afin de faciliter l'adoption de technologies écologiquement rationnelles, le Centre aidait depuis le début de 1995 les petites et moyennes entreprises dans le domaine de l'évaluation technologique, de la commercialisation, du financement et des conseils juridiques grâce à la formation d'un syndicat de services. La collaboration existant depuis 1995 entre le Centre et la Banque indienne de développement des petites industries (SIDBI) avait conduit à la création du Bureau de technologie pour les petites entreprises, devenu opérationnel en janvier 1996.

En janvier 1996, le Centre avait organisé une réunion d'experts sur le transfert d'écotechnologies entre petites et moyennes entreprises. Les recommandations faites à l'issue de la réunion avaient été portées à l'attention de la Commission du développement durable à sa quatrième session au titre de l'examen du chapitre 34 relatif au transfert de techniques écologiquement rationnelles, à la coopération et à la création de capacités d'Action 21, adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 1992. La réunion avait été organisée pour coïncider avec l'exposition sur les écotechnologies – rencontre professionnelle qui avait permis environ 500 rencontres entre vendeurs de technologies et acheteurs potentiels d'environ 20 pays.

Dans le cadre de sa stratégie visant à faire adopter aux petites et moyennes entreprises des technologies écologiquement rationnelles, le Centre avait mis en oeuvre un projet visant à promouvoir des systèmes hybrides énergie solaire-diesel.

Dans le domaine de l'information technologique et du projet METI, le Centre, en collaboration avec les pays membres participants, s'efforçait de mettre en place un réseau autonome en Asie et dans le Pacifique afin d'échanger des informations technologiques et des données sur les débouchés commerciaux. Dans le cadre de la deuxième phase du projet, la notion de transfert intégré de technologie avait été présentée aux pays membres. Environ 300 membres du réseau avaient reçu une formation à la mise au point et à la commercialisation des services proposés dans le cadre du METI. L'objectif ultime du METI était d'aider les partenaires du réseau à créer des sous-réseaux locaux autonomes.

Un sous-réseau modèle de ce type, le Réseau international de transfert d'écotechnologies (INTET), destiné aux petites et moyennes entreprises, avait été créé par le Centre en 1994. Grâce aux cotisations annuelles et à la rétribution des services, le réseau avait pu devenir autonome au bout d'un an. Il avait à ce jour attiré 152 membres venant du Bangladesh, du Cameroun, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de la Malaisie, de Maurice, du Népal, des Pays-Bas, des Philippines, de la République-Unie de Tanzanie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de Singapour, de la Thaïlande et de la Turquie.

La publication bimestrielle Asia-Pacific TechMonitor et les mises à jour périodiques faites dans le cadre des Services d'information sur la technologie à valeur ajoutée (VATIS) concernant la protection de la couche d'ozone, les technologies relatives aux déchets, la biotechnologie, le traitement des produits alimentaires et l'énergie non classique constituaient un élément essentiel de l'action de promotion du Centre dans le domaine de l'information en matière de technologie et de l'utilisation de la technologie. Les abonnements et la publicité finançaient les frais d'édition, d'impression et de diffusion. Des catalogues et listes de débouchés technologiques et commerciaux internationaux dans 15 secteurs étaient publiés trimestriellement. L'intérêt croissant porté aux publications du Centre permettait également leur traduction dans d'autres langues.

Dans les deux dernières années, le Centre avait fait davantage porter ses efforts sur la gestion de la technologie. Ses activités principales pendant cette période avaient été axées sur la promotion de la coopération en matière de recherche-développement entre les collectivités et les entreprises dans le domaine de la recherche technologique et de la commercialisation des résultats, au niveau tant national que régional, et sur le renforcement des capacités nationales pour ce qui était de la gestion de la technologie, des outils et pratiques, de l'évaluation et de la prospective technologiques et de la commercialisation par le biais de manifestations spécifiques. Parmi les activités diverses du Centre visant à renforcer la gestion de la technologie, il convenait de noter l'assistance fournie par des experts au Centre de l'évaluation et de la prospective technologiques de Chongqing (Chine) en mars 1996; l'exposition qui avait servi de vitrine aux technologies chinoises pour l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) tenue à New Delhi en avril 1996; l'atelier national sur la commercialisation des résultats de travaux de recherche-développement tenu à Sri Lanka en septembre 1996; et l'assistance spécialisée fournie à la République islamique d'Iran et au Pakistan en matière de formulation de programmes de gestion de la technologie.

Le programme de travail du Centre se concentrait spécialement sur la démarginalisation des femmes. Ses programmes dans ce domaine avaient pour objectif de permettre à la main-d'oeuvre féminine d'échapper à des secteurs d'activité traditionnels en lui fournissant l'occasion d'améliorer ses compétences en matière de gestion.

En 1996, l'accent avait également été mis sur le renforcement des ressources humaines et de l'infrastructure institutionnelle du Centre afin de lui permettre de faire face au développement de ses activités. Le Directeur a remercié le Gouvernement chinois d'avoir mis un expert à la disposition du Centre. La fourniture au Centre d'experts de ce type avait non seulement permis de resserrer les liens régionaux dans le domaine du transfert de technologie, mais également bénéficié aux pays dont les experts étaient ressortissants en leur permettant d'avoir facilement accès aux compétences techniques du Centre et de tirer parti de ses contacts dans le monde entier. Cette pratique mutuellement avantageuse a encouragé le Directeur à prier les États membres de détacher auprès du Centre à titre gracieux des experts de questions spécifiques.

Le Directeur a remercié l'ensemble des États membres pour l'appui institutionnel qu'ils fournissaient au Centre et les liens de coopération remarquables qu'ils entretenaient avec ce dernier. Il a indiqué que deux autres pays de la région – la République islamique d'Iran et la Mongolie – avaient commencé à fournir un appui institutionnel au Centre.

Le Conseil a remercié le Directeur d'avoir présenté les activités menées par le Centre en 1996 et s'est félicité des travaux réalisés dans les principaux domaines concernés; il a chargé le Centre de continuer à aider toujours davantage les pays membres.

B. Rapport du Comité consultatif technique sur sa douzième session

(Point 5 de l'ordre du jour)

Le Président du Comité consultatif technique a présenté les aspects marquants du rapport du Comité sur sa douzième session, tenue les 26 et 27 novembre 1996. Cette session avait réuni des représentants de 15 pays membres (Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Malaisie, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam) et de 3 organismes des Nations Unies (CESAP, CNUCED et ONUDI).

Le rapport que le Directeur du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie a présenté au Comité portait sur les réalisations et les programmes de travail du Centre dans les quatre grands domaines mentionnés plus haut : i) la promotion d'écotechnologies; ii) la promotion de l'information technologique et de l'utilisation de la technologie; iii) la gestion de la technologie; et iv) la participation des femmes dans le domaine de la technologie.

Les représentants des pays membres participants ont évoqué les nouvelles réalisations en matière d'infrastructures de politiques et de programmes scientifiques et techniques, ainsi que les mécanismes de transfert de

/...

technologie et de commercialisation mis en place dans leurs pays respectifs. Les domaines se prêtant à la collaboration avec le Centre ont également été définis. Les membres ont ensuite proposé des technologies et des services et programmes scientifiques et technologiques précis au Centre et à d'autres pays membres. Soulignant l'importance que revête le Centre, les représentants se sont également déclarés très satisfaits des efforts déployés par celui-ci à l'égard des activités de transfert de technologie de leurs pays respectifs.

Les représentants de la CNUCED et de l'ONUDI ont exposé les principales réalisations et idées directrices de leurs organisations et indiqué quelques-uns des problèmes liés au transfert et à la commercialisation de la technologie. Ils ont proposé des services, des programmes et d'autres moyens au Centre et aux pays membres.

À la suite des délibérations sur les programmes de travail du Centre, le Comité dans son ensemble a approuvé les orientations générales et les programmes appliqués par le Centre. Certains nouveaux projets et programmes pouvant être adoptés par le Centre ont ensuite été définis. Le Comité a également demandé aux organismes de coordination de s'engager à jouer un rôle plus actif dans la mise en oeuvre des activités parrainées par le Centre dans leurs pays en fournissant des données et d'autres informations pour étoffer la base de données et pour assurer la promotion et le renforcement des programmes du Centre. Les domaines les plus courants de collaboration avec le Centre étaient la formation, l'assistance et les conseils techniques, l'établissement de bases de données et la mise au point de programmes d'études et de matériels pédagogiques. Le Comité consultatif technique a ensuite formulé les recommandations suivantes dans les quatre grands domaines d'action.

Promotion des écotechnologies. Il a été proposé que le Centre procède à la collecte d'informations sur les institutions et les experts s'occupant du transfert des écotechnologies. Le Centre a été également prié de réunir des informations sur les techniques mises au point et déjà commercialisées ou sur le point de l'être dans la région de l'Asie et du Pacifique. On a également estimé que le Centre pourrait organiser des cours de formation sur la gestion des déchets solides.

Promotion de l'information technologique et de l'utilisation de la technologie. Pour renforcer les activités du Centre, il a été recommandé que celui-ci réalise des enquêtes sur les besoins en matière d'information et de technologie des petites et moyennes entreprises. Le Centre a été invité à créer une page d'accueil sur le site Web de l'ONUDI. La même proposition a été faite aux pays membres. Le Comité a également recommandé que le Centre lance des activités visant à promouvoir des technologies endogènes pouvant facilement être transférées et commercialisées. Il a été demandé d'inclure la Mongolie dans le réseau METI (Mécanisme pour l'échange de l'information technologique).

Gestion de la technologie. Le Comité a recommandé que le Centre renforce les mécanismes de commercialisation des résultats de la recherche-développement, surtout en rendant opérationnelle l'Association régionale pour la commercialisation des résultats de la recherche-développement (RACORD). Le Comité a estimé que des programmes de mise en valeur des ressources humaines portant sur l'évaluation des technologies, la négociation et l'octroi de

licences à ce sujet, les prévisions en matière de technologies, les droits de propriété intellectuelle, et la commercialisation des technologies pourraient être mis au point par le Centre. Il a été recommandé que le Centre organise un atelier sur les meilleures pratiques de gestion de la recherche-développement, en faisant appel à l'expérience des secteurs tant public que privé. Le Comité a également souligné qu'il importait de mettre au point au niveau régional des programmes d'enseignement de la gestion des technologies et de l'organisation de programmes de formation portant sur ISO 9000. Le Comité a instamment invité le Centre à élaborer des matériels pédagogiques sur le transfert de technologie et la gestion de la recherche-développement.

Participation des femmes dans le domaine de la technologie. Tout en appréciant les travaux entrepris par le Centre dans ce domaine, le Comité a recommandé que celui-ci continue à développer activement la formation à la création d'entreprises et à l'application des technologies appropriées. Il a été recommandé de réaliser une enquête sur les branches d'activité les mieux adaptées aux femmes et de cibler les programmes de telle manière que les femmes puissent tirer parti de cette information. Le Comité a également proposé que le Centre mette au point des stratégies et des mécanismes permettant d'atteindre les femmes ayant une activité économique ou une profession et de leur offrir des stages de recyclage technologique.

Le Conseil a délibéré sur les recommandations du Comité consultatif technique à sa douzième session et approuvé le rapport.

C. Viabilité à long terme du Centre

(Point 6 de l'ordre du jour)

Le Directeur de la Division de l'industrie et de la technologie a présenté le point 6 de l'ordre du jour "Viabilité à long terme du Centre". En dépit de la bonne exécution des programmes et des réalisations du Centre et de l'importance des fonds affectés aux programmes, le Centre n'a pu obtenir l'appui institutionnel requis et le montant des contributions des pays est demeuré inférieur aux ressources dont le Centre avait besoin pour rétribuer un groupe restreint d'administrateurs. En dépit des divers efforts déployés par la CESAP et le Centre, ce dernier avait du mal à assumer les dépenses d'administration nécessaires. Afin de remédier à cet état de choses, le Conseil d'administration avait recommandé à sa dixième session que la CESAP et le Centre organisent des missions visant à informer les pays membres de la situation. Jusqu'à présent, une seule mission (en République de Corée) avait été réalisée et pouvait être considérée comme un succès. D'autres missions pourraient donc être entreprises en 1997. Les activités et la situation financière du Centre avaient également été signalées au Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission de la CESAP. Les membres de ce comité avaient été satisfaits des activités du Centre et avaient accepté d'informer leurs gouvernements de la nécessité d'en renforcer la viabilité à long terme. Le Directeur a instamment invité les membres du Conseil à proposer des mesures concrètes et réalisables pour assurer cette viabilité.

Le Conseil a été informé que, pour diverses raisons, le groupe de travail officieux créé pour élaborer les modalités pratiques de la constitution d'un fonds de dotation n'avait pas pu se réunir.

Le Conseil a étudié de manière approfondie la viabilité à long terme du Centre et, après quelques échanges positifs, formulé les recommandations suivantes. Tout en constatant avec satisfaction que deux pays membres – la République islamique d'Iran et la Mongolie – avaient commencé à fournir une contribution d'appui à l'appareil institutionnel du Centre, et que, selon l'annonce faite par le représentant de la République de Corée, ce pays porterait sa contribution annuelle de 15 000 à 20 000 dollars des États-Unis, le Conseil a invité instamment tous les pays membres à fournir un appui du niveau minimum requis; il a recommandé que le Centre amène un plus grand nombre de membres de la CESAP à participer à ses activités et à contribuer à son fonctionnement institutionnel.

Le Conseil a recommandé au Centre de continuer à se faire rétribuer des services qu'il fournit et à tirer des revenus de l'échange d'informations, de ses activités d'assistance technique et de la vente de publications.

Il a également recommandé que le Centre s'assure dans ses divers domaines d'activité les services d'experts des pays membres qui seraient détachés à titre gracieux. Dans ce contexte, il s'est félicité de l'intention de la République de Corée de détacher à titre gracieux un expert auprès du Centre et a noté avec satisfaction que les procédures de recrutement d'un candidat approprié étaient en cours. De même, il a noté avec satisfaction qu'un expert chinois avait été détaché auprès du Centre pour une durée de trois mois et que la Chine avait offert de détacher un autre expert pendant six mois. Il s'est félicité en outre d'apprendre que l'expert indien détaché à titre gracieux arriverait sous peu au Centre et a exprimé sa gratitude au Gouvernement néerlandais qui avait détaché à titre gracieux auprès du Centre un expert venant du Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Tout en se félicitant de l'assistance fournie par le PNUD et les pays donateurs (l'Allemagne et les Pays-Bas), le Conseil a prié le PNUD et ces pays de continuer à fournir un appui aux programmes du Centre. Il a également remercié le Gouvernement indien du généreux appui financier et des installations qu'il fournissait au Centre en tant que pays d'accueil.

Le Conseil a prié la CESAP de faire en sorte qu'un certain pourcentage des fonds perçus au titre des dépenses d'appui aux programmes soit alloué au Fonds d'affectation spéciale général du Centre.

Le Conseil a recommandé de poursuivre les efforts concertés pour faire du fonds de dotation une réalité. En vue de réunir le montant total fixé à 5 millions de dollars, il s'imposait d'étudier la possibilité de recevoir des donations ou contributions du secteur privé ou de fondations. Dans ce contexte, le représentant de l'Inde a réaffirmé que son gouvernement appuyait en principe la création d'un fonds de dotation et les efforts déployés pour y parvenir. Le représentant de la République de Corée a déclaré que son gouvernement approuvait également en principe la création d'un fonds de dotation. Le montant et les

modalités de paiement étaient toutefois à l'étude et la décision prise à cet égard serait communiquée à une date ultérieure.

Le Conseil a prié la CESAP d'étudier la possibilité d'affecter à l'appui institutionnel des recettes provenant de la réunion des services fournis.

Le Conseil a recommandé au Centre de renforcer encore davantage ses relations de travail avec la CNUCED, l'UNESCO, l'ONUDI et d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales, ainsi qu'avec des institutions des pays membres. Il a également souligné le rôle crucial des organismes de coordination et les a priés d'informer les départements et organismes compétents du pays des travaux du Centre. Celui-ci a été prié de renseigner les organismes de coordination sur ses activités suffisamment à l'avance pour s'assurer la coordination et, le cas échéant, l'assistance nécessaires. Cette mesure permettrait aux organismes de coordination de contacter les divers organismes gouvernementaux pour garantir la bonne exécution des programmes. Le Conseil a prié la CESAP et le Centre d'informer les organismes de coordination et les autres organismes compétents des travaux effectués par le Centre dans un pays donné pour que le département concerné puisse être prié de renforcer ses contributions au Centre.

D. Date et lieu de la douzième session du Conseil d'administration

(Point 7 de l'ordre du jour)

Le Conseil a proposé que la douzième session du Conseil d'administration du Centre se tienne à la fin de novembre ou au début de décembre 1997. Il a également signalé que les représentants de la République islamique d'Iran et de Sri Lanka avaient aimablement offert d'accueillir la session.

Le Conseil a adopté le rapport le 29 novembre 1996.

III. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture de la session

La onzième session du Conseil d'administration du Centre s'est tenue à Katmandou les 28 et 29 novembre 1996.

La séance d'ouverture du Conseil a été présidée par M. Prithvi Raj Ligal, Vice-Président de la Commission nationale de planification. Mme Dilli Devi Shakya, Secrétaire du Conseil national de la science et de la technologie et Directrice exécutive du Centre de recherche sur les sciences appliquées et la technologie, a souhaité chaleureusement la bienvenue aux invités assistant à la séance d'ouverture ainsi qu'aux représentants des pays membres et des organismes des Nations Unies. Le Gouvernement népalais était honoré d'accueillir les sessions annuelles du Conseil d'administration du Centre. Mme Shakya a remercié M. Ram Krishna Acharya, Ministre de la science et de la technologie, d'avoir accepté d'inaugurer la onzième session du Conseil d'administration en dépit de ses pressants devoirs d'État, et a remercié aussi le Secrétaire exécutif de la CESAP d'assister en personne à la session. Le Comité consultatif technique du Centre ayant tenu dans les deux derniers jours de fructueux débats sur le

/...

programme de travail du Centre, elle espérait qu'au cours de la onzième session le Conseil d'administration approuverait les propositions du Comité et recommanderait des mesures pour renforcer le Centre.

Dans sa déclaration, M. Prithvi Raj Ligal, Vice-Président de la Commission de planification et Président de la séance d'ouverture, a déclaré que, si la région de l'Asie et du Pacifique était devenue la région la plus dynamique de l'économie mondiale, tous les pays n'en étaient certainement pas au même point en ce qui concernait la mise en place des capacités industrielles et techniques et le transfert de technologie. La pression de la demande intérieure se faisait de plus en plus forte dans les pays, les contraignant à ouvrir leurs marchés intérieurs aux importations et à supprimer les subventions à l'exportation. Les pays les moins avancés se heurtaient toutefois à de graves difficultés pour se doter de capacités industrielles et techniques d'un niveau satisfaisant. Il s'imposait par conséquent que les pays en développement de la région adoptent une approche intégrée pour créer un climat qui leur permette de subvenir à leurs besoins. À cet égard, les gouvernements avaient également un rôle important à jouer en donnant l'orientation et les directives et en dispensant les autres services d'appui nécessaires à ce processus de transformation. Les organismes qui s'occupaient de la promotion et du transfert des technologies aux niveaux national, régional et international devaient s'unir pour partager et diffuser l'information ainsi que pour exécuter les programmes relatifs à la mise au point, au transfert et à l'utilisation des technologies. Des centres comme le CAPTT, qui participaient activement à la promotion de la coopération régionale en renforçant les mécanismes et capacités de transfert de technologie, avaient un rôle essentiel à jouer; il espérait que le Centre continuerait à fournir l'assistance voulue au Gouvernement népalais et qu'à sa onzième session le Conseil pourrait recommander au Centre des mesures novatrices de transfert de technologie.

Dans sa déclaration, le Secrétaire exécutif de la CESAP a remercié M. Ram Krishna Acharya, Ministre de la science et de la technologie, d'avoir accepté d'inaugurer la session du Conseil d'administration et a exprimé l'espoir que, dans son allocution, le Ministre exposerait de nouvelles directives pour la réalisation des objectifs à long terme en matière de transfert, de mise au point et d'adaptation des technologies. La technologie était une variable stratégique importante du développement. Vu la très grande disparité de niveau technologique entre les pays en développement de la région et les pays développés en général, il fallait que les pays de la région s'emploient à créer la capacité technologique nationale requise pour une rapide maîtrise des technologies de pointe. Cet objectif nécessiterait la mise au point d'une stratégie appropriée de développement fondée sur la technologie. Pour que la mise au point et le transfert des technologies soient complémentaires, il s'imposait de prendre des mesures correctives, notamment de formuler des plans et des politiques, de renforcer les institutions et de former une main-d'oeuvre qualifiée. Le rôle du gouvernement dans cette tâche ardue était de promouvoir un environnement permettant de réaliser le potentiel créateur des meilleurs scientifiques, techniciens, technocrates et personnes qualifiées du pays. Il était à la fois souhaitable et nécessaire d'accroître la coopération régionale.

La CESAP et son institution régionale, le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, avaient sensiblement contribué à aider les

pays en développement dans les domaines du transfert et de l'utilisation de la technologie. En fournissant son assistance, le Centre avait accordé la priorité aux petites et moyennes entreprises et au transfert de technologies moins polluantes. Toutefois, il n'avait pas été en mesure d'obtenir un appui suffisant de la part des pays membres en dépit des programmes et des activités qu'il avait su mener à bien. Pour assurer son bon fonctionnement, le Centre avait besoin, outre le personnel recruté au titre des projets, d'un noyau d'administrateurs dont la rémunération représentait 350 000 dollars des États-Unis par an. Or, l'appui institutionnel fourni par les pays membres était inférieur à ce montant. En vue de résoudre le problème, le Conseil d'administration avait adopté à sa dixième session une double approche : des missions qui seraient envoyées par la CESAP et le Centre dans certains pays membres pour obtenir d'eux un appui aux dépenses d'administration, et la création d'un fonds de dotation de 5 millions de dollars des États-Unis. Surmonter les problèmes financiers et opérationnels du Centre n'était pas facile. Il fallait un effort concerté et prolongé de la part des divers partenaires. Dans ces conditions, le Conseil d'administration du Centre devait envisager un certain nombre d'actions et prier le Centre d'entreprendre les activités appropriées. Enfin, le Centre aurait à adapter continuellement ses programmes pour répondre à des besoins pratiques comme la sensibilisation au développement durable, le perfectionnement des compétences et la mise en place de capacités de gestion et de commercialisation dans les pays en développement. Le Secrétaire exécutif a conclu en remerciant les pays donateurs et les organismes des Nations Unies de l'aide qu'ils fournissaient au Centre pour l'appui aux programmes.

Dans son discours liminaire, M. Ram Krishna Acharya, Ministre de la science et de la technologie, a déclaré que le Gouvernement népalais, conscient de l'importance que présentaient la science et la technologie pour le développement et l'atténuation de la pauvreté, avait récemment créé un ministère à cette fin. La pauvreté étant le problème fondamental du Népal, il s'imposait désormais d'intégrer la science et la technologie dans les activités sociales et économiques du Népal. Des nations sous-développées comme le Népal n'avaient pas les ressources requises pour développer la science et la technologie et comptaient donc sur la coopération pour obtenir ces ressources et avoir accès aux connaissances et compétences accumulées. Il importait que les pays sous-développés adoptent des technologies adaptées à leur développement économique et social. Le Ministre de la science et de la technologie espérait que des centres comme le CAPTT donneraient des directives pour permettre à ces pays d'élaborer des politiques appropriées.

Le Directeur de la Division de l'industrie et de la technologie de la CESAP a remercié le Ministre de la science et de la technologie et le Vice-Président de la Commission de planification d'avoir honoré la session de leur présence. La technologie et le développement allant de pair, il était nécessaire d'épauler des centres comme le CAPTT qui aidaient les pays membres à mettre au point et à transférer des technologies. Pour que le Centre puisse disposer d'un groupe restreint de personnes lui permettant de s'acquitter de son mandat, il était essentiel de lui accorder un appui total. En conclusion, l'orateur a remercié le Gouvernement népalais de l'excellente organisation de la session, et a exprimé sa gratitude au Directeur et au personnel du Centre.

B. Participants

La session a réuni des représentants des membres suivants du Conseil : Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam.

Ont également assisté à la session des représentants des organismes suivants des Nations Unies : Organisation internationale du Travail (OIT), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

C. Élection des membres du bureau

La session a élu à l'unanimité Mme Dilli Devi Shakya (Népal) Présidente, M. Woo-Geun Song (République de Corée) Vice-Président et M. Nabil Lutfi (Pakistan) Rapporteur.

D. Ordre du jour

La session a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Élection des membres du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Rapport sur les activités du CAPTT pendant la période allant de novembre 1995 à novembre 1996 et présentation du programme de travail.
5. Rapport du Comité consultatif technique sur sa douzième session.
6. Viabilité à long terme du CAPTT.
7. Date et lieu de la douzième session du Conseil d'administration.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.
